

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
LIGUE DE GOLF DU GRAND EST
RESULTAT DU VOTE PAR CORRESPONDANCE
PROCES-VERBAL**

*Réunion du Bureau Directeur de la Ligue
Mardi 20 février 2024 - Maison Régionale des Sports*

Présents : Philippe PINCELOUP, Président
Jean-Yves DOUVIER, Secrétaire Général et vice-Président
Raoul GOTTLICH, Vice-Président
Excusé : Christian RICHTON, Trésorier

Une assemblée mixte a été organisée aux fins d'approbation des nouveaux statuts et règlement intérieur de la Ligue de Golf du Grand Est. En application de l'article 10 des statuts de la Ligue, les résolutions mises à l'ordre du jour ont été votées exclusivement par correspondance.

Les bulletins de vote ont été transmis par mail aux Président d'AS et d'AS Entreprise le 31 janvier 2024.

La date limite de réception des votes par correspondance a été fixée au 19 février 2024 à 12 heures 00 (heure locale).

RESULTATS DES VOTES

Le Bureau Directeur de la Ligue s'est réuni le 20 février 2024 à 11h30, pour constater l'atteinte du quorum et le résultat des votes valablement réceptionnés.

Ces nouvelles résolutions s'appliqueront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue de Golf du Grand Est programmée le 16 mars 2024.

	Clubs votants	Non votants	Total
Nombre de clubs	58	30	88
Nombre de voix	470	84	554

Le quorum est atteint pour l'AGE

Le quorum est atteint pour l'AGO

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

❖ APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA LIGUE

1ere résolution : Les modifications statutaires imposées par la Loi du 2 mars 2022 :

- La stricte parité au sein du Comité Directeur et du Bureau Directeur de la Ligue
- Présidence : limitation du nombre de mandats (principe et exception)

Ont voté : 58 clubs votants

POUR : 56

ABSTENTION : 1

NON : 1

La résolution est acceptée.

2e résolution : Les modifications statutaires en application OU en cohérence avec les statuts de la ligue

- Vote direct des Clubs du Président de Ligue et incompatibilités
- Assouplissement des règles pour figurer sur une liste candidate à l'élection du Comité Directeur
- Participation des gestionnaires de golf disposant d'une association sportive aux Assemblées Générales de la Ligue avec droit de vote – Rappel des principes
- Autres modifications statutaires (à retrouver tableau P.18 power point)

Ont voté : 58 clubs votants

POUR : 57

NON : 1

La résolution est acceptée.

❖ APPLICATION / ENTREE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX STATUTS

3e résolution : Application des dispositions relatives à la composition du Comité Directeur lors des élections de la mandature 2024 / 2028 qui interviendront, au plus tard, le 30 novembre 2024

Ont voté : 58 clubs votants

POUR : 57

NON : 1

La résolution est acceptée.

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

❖ APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LIGUE

1ere résolution : Les modifications du règlement intérieur de la ligue autorisées par la Loi du 2 mars 2022 :

- Précisions relatives aux modalités du vote à distance qui doivent figurer dans le règlement des opérations électorales
- Représentation de la Ligue et obligation de discrétion
- Modifications des modalités de calcul des cotisations et possibilité de facturer une redevance aux gestionnaires

Ont voté POUR : 58 clubs représentant 470 voix sur 470.

La résolution est acceptée à l'unanimité des votants.

❖ APPLICATION / ENTREE EN VIGUEUR DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

2e résolution :

- Application des dispositions relatives à la composition du Comité Directeur lors des élections de la mandature 2024 / 2028 qui interviendront, au plus tard, le 30 novembre 2024 ;
- Application immédiate au niveau régional des modifications du règlement intérieur ;

Ont voté POUR : 57 clubs représentant **458 voix sur 470.**

NON : 1 club représentant 12 voix sur 470

La résolution est acceptée.

❖ POUVOIR POUR LES FORMALITES

3e résolution :

- Donner tous pouvoirs au Président de la ligue à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir, les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'Assemblée Générale Ordinaire.

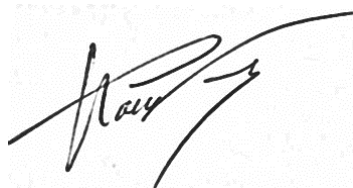
Ont voté POUR : 58 clubs représentant 470 voix sur 470.

La résolution est acceptée à l'unanimité des votants.

La séance est levée à 12h30



Philippe PINCELOUP
Philippe PINCELOUP
Président de la Ligue
de Golf Grand Est



Jean-Yves DOUVIER
Jean-Yves DOUVIER
Secrétaire Général et Vice-Président
de la Ligue de Golf Grand Est